

Conseil d'administration

Par **Anonyme083**, le **09/06/2021** à **09:36**

Bonjour,

Un co-président du Conseil d'administration souhaite postuler à une ouverture de poste dans l'association dont il est le co-président ? Doit-il démissionner du CA pour candidater ?

Existe t-il un texte spécifique qui relate cette notion ? est ce propre au règlement intérieur de l'association ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/06/2021** à **10:43**

Bonjour

Merci de lire la charte du forum et notamment l'article 7.